



Lys-lez-Lannoy, le 26 mai 2015

Réf : GJ/TV

**Mesdames Messieurs les riverains
Site Gutenberg**

Objet : Projet GUTENBERG

Mesdames, Messieurs,

En date du 27 juin 2014, j'ai souhaité vous rencontrer à l'occasion d'une réunion publique afin que Logis Métropole et Nexity vous présentent le projet d'aménagement du « site Gutenberg », projet initié par l'ancienne équipe municipale. A cette occasion, l'ensemble des participants avaient fait part de leur désaccord avec l'opération, notamment de leur volonté de revoir la densité du projet en termes de logements.

Sensible à vos demandes, mais aussi soucieux de répondre aux besoins croissants de logements adaptés pour notre population sénior, j'ai demandé aux opérateurs en lien avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) de prendre en compte vos remarques.

Je me permets de vous rappeler que la particularité de cette opération réside dans le fait que le terrain Gutenberg se répartit sur deux parcelles :

- Une première parcelle appartenant à la MEL d'une superficie 7396m².
- Une parcelle propriété de la ville de Lys-lez-Lannoy de 5883m²

Je ne vous cacherais pas que les négociations avec l'ensemble des parties furent âpres et ceci explique qu'il s'est écoulé près d'une année avant que je puisse revenir vers vous.

L'opération de 2014 prévoyait la construction de 114 logements au total dont 70 en accession libre, 12 en accession sociale et 32 en locatif social (la priorité au public sénior n'étant plus garantie).

A ma demande, Logis Métropole propose un nouveau projet :

- Une baisse de densité des logements (91 logements au lieu de 114), selon la répartition suivante : 37 logements locatifs, 19 maisons en location accession, 35 logements collectifs en accession libre.
- Une priorité donnée aux aînés sur l'offre de logements locatifs. (T2, T3 adaptés et 1 seul T4).
- Une réimplantation des logements collectifs sur la parcelle Ville réduisant ainsi les nuisances visuelles des riverains.

Avec ce projet plus en phase avec vos demandes, je souligne ma priorité de vous apporter satisfaction tout en répondant aux besoins collectifs des Lysois à savoir :

- Répondre à la pression des demandes de logements adaptés au vieillissement (plus de 3 ans d'attente pour obtenir un béguinage sur Lys-lez-Lannoy)
- Respecter le cadre de vie des riverains
- Remplir les obligations rappelées par monsieur le Préfet dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU en proposant un projet certes moins dense mais produisant du logement social même s'il est tracé seniors.

Les plans-masses du projet demeurent consultables en mairie de Lys-lez-Lannoy aux services techniques.

Enfin, je vous assure de la vigilance toute particulière dont je ferai preuve afin que les travaux occasionnent le moins de nuisances possibles.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les riverains, l'expression de mes sentiments dévoués.

Gaëtan JEANNE
Maire de Lys-lez-Lannoy
Conseiller Communautaire



Pour information

Charles-Alexandre